

COMMANDANT DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATION (COMSIC)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Commandant des Systèmes
d'Informations et de communication
(COMSIC)

🎯 Objectifs pédagogiques:

- Acquérir les compétences définies dans le référentiel national d'activité et de compétence du commandant des systèmes d'information et de communication, à savoir :
 - Développer la conception opérationnelle des systèmes d'information et de communication;
 - Veiller aux respects des conditions de mise en œuvre des systèmes d'information et de communication;
 - Veiller au respect des conditions d'emploi opérationnel des systèmes d'information et de communication;
 - Favoriser l'adaptation des systèmes d'information et de communication.
- L'évaluation se fait tout au long du parcours et de façon certificative en fin de formation par l'élaboration d'un mémoire.
 - Début parcours : Diagnostic des compétences en amont de la formation;
 - Mi-parcours : Diagnostique de compétences autoévaluation périodique;
 - Fin de parcours : Autoévaluation accompagnée d'acquisition (bilan avec un des formateurs), qui débouche sur un plan d'action qui sera déployé dans son SDIS.

ORGANISATION

🕒 Modalités de déroulement:

Durée totale: 3 semaines de formation dont une semaine sur le site ENSOSP d'Oudiné + 1 demie journée soutenance de mémoire
Places disponibles: Minimum : 8 avec un maxi de 24 apprenants

Matériels à apporter: • Tenue civile sur le site d'Oudiné;

• Tenue de travail sur le site d'Aix-en-Provence;

• Livret d'accompagnement du commandant des systèmes d'information et de communication dûment rempli (annexe 1);

• Ordinateur personnel;

• Clé USB.

Lieu(x): Aix-en-Provence

PUBLIC ET ACCÈS



Public concerné:

Officier de sapeur-pompier



Prérequis:

- Être sapeur-pompier du grade de capitaine minimum et titulaire de la formation correspondante;
- Être OFFSIC, titulaire de la formation correspondante (TRS4);
- Être inscrit sur la liste opérationnelle départementale en qualité d'OFFSIC (arrêté préfectoral).

VALIDATION ET CERTIFICATION



Modalités d'évaluation des acquis / Modalités de suivi et sanction:

- Taux de performance : 100 %
- Taux de satisfaction : 80 %

CONTENU ET COMPÉTENCES

MODALIÉS PRATIQUES ET TARIFS



Tarifs:

Tarification en ligne sur le site